

Formation d'infirmier(e)

à l'I.F.S.I. de Chalon-sur-Saône

Référentiel 2026 : Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'État d'infirmier

Formations Sanitaires et
Sociales

Mise à jour : 24/04/2026

Finalités de la formation

L'objectif est de conduire les étudiants à l'obtention du Diplôme d'Etat d'Infirmier qui atteste des connaissances et des compétences requises pour exercer les activités et missions de la profession d'infirmier.

L'IFSI de Chalon, c'est...

- Un projet pédagogique dynamique qui vise la professionnalisation et la réussite de l'étudiant infirmier ;
- Une équipe pédagogique composée de cadres de santé expérimentés dans les domaines des soins (urgence, éducation thérapeutique, gériatrie, santé mentale, réanimation, pédiatrie, oncologie...);
- Des intervenants extérieurs experts dans différents domaines de la santé (médecins, universitaires, psychologues, cadres de santé, infirmier(e)s, patients ...);
- Une équipe administrative compétente pour orienter les étudiants dans leurs démarches (bourse, France Travail, financement, CVEC...);
- Des promotions de 80 étudiants qui favorisent un parcours universitaire de proximité.

Professionnalisation et réussite de l'étudiant grâce...

- Au centre de simulation pleine échelle et de simulateurs de haute-fidélité qui permettent un entraînement sécurisé au métier d'infirmier(e) ;
- A une pédagogie innovante centrée sur les outils collaboratifs numériques : serious games, simulation numérique, réalité virtuelle, e-learning, espace pédagogique réservé et application sur smartphone...);
- A des contenus pédagogiques qui appréhendent l'actualité et les évolutions professionnelles ;
- A un suivi pédagogique individuel et personnalisé.
- A des compléments au diplôme : Education Thérapeutique du Patient, Premiers Secours en Santé Mentale.

Conditions pour accéder à la formation

- 1) Être titulaire du baccalauréat, ou avoir obtenu l'équivalence ou la dispense de ce grade conformément à l'article L. 612-3 du code de l'éducation ;
- 2) Être âgé de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.

La formation se fait par la voie de la **formation initiale** (dont l'apprentissage) ou par la voie de la **formation professionnelle continue**.

Qualités et aptitudes requises

- Des valeurs humanistes du respect de soi et des autres : respect de la personne, de son unicité, de sa dignité et de ses valeurs ;
- Des valeurs éthiques, de tolérance et de solidarité ;
- Aptitudes à rechercher, sélectionner, organiser et restituer de l'information scientifique ;
- Aptitudes en matière d'expression orale et écrite ;
- Aptitudes à la démarche scientifique et maîtrise des bases de l'arithmétique ;
- Capacités organisationnelles et savoir-être.

Dispenses d'enseignements (cf. articles 18 à 21 de l'arrêté du 20 février 2026 relatif au DEI)

Lorsqu'ils sont admis en formation, les étudiants peuvent être dispensés d'unités d'enseignement ou de semestres par le président de l'université après avis de la commission d'admission mentionnée à l'article 6.

Ces dispenses sont accordées au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.

[...]

Durée et contenu de la formation

La formation est organisée sur 3 ans, soit 6 semestres. Elle est validée par l'obtention de 180 crédits du système européen capitalisables et transférables (ECTS), soit 60 ECTS par année.

Elle comprend un volume horaire de 4 620 heures, réparties ainsi :

- 2310 heures d'enseignement clinique (stages) ;
- 1890 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique ;
- 420 heures de travail d'appropriation des connaissances en autonomie (70 heures/semestre).

5 domaines spécifiques d'enseignements théoriques et pratiques

- | | |
|---|--|
| A. Sciences infirmières et raisonnement clinique | D. Communication, travail en équipe et leadership |
| B. Pratiques cliniques infirmières, qualité et gestion des risques | E. Démarche scientifique, initiation à la recherche et méthodologie |
| C. Prévention et promotion de la santé | |

Exercice professionnel

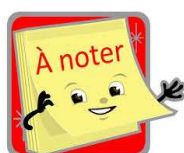
- En établissements de santé publics ou privés (chirurgie, médecine, santé mentale, urgences, réanimation, EHPAD, soins de suite et de réadaptation, ...) ;
- Tous les étudiants infirmiers du Chalonnais ont un emploi après l'obtention de leur diplôme ;

Possibilité de poursuites d'études

- A l'université, en Master (selon cursus choisi) ;
- Infirmier(e) puériculteur/trice ;
- Infirmier(e) anesthésiste (IADE) ;
- Infirmier(e) de bloc opératoire (IBODE) ;
- Cadre de santé ;
- Infirmier(e) en Pratique Avancée (IPA).

Stages (à Chalon-sur-Saône et dans un périmètre de 50 kilomètres ; véhicule fortement conseillé)

- **4 typologies de stages :**
* aiguë * stabilisée * soins de premier recours * vulnérabilité
- Nécessité de multiplier les expériences en stages pour acquérir de la confiance en soi à travers le développement des compétences, dans un objectif de professionnalisation.
- Mise en place de parcours de stage, en relation avec les établissements accueillant les stagiaires.
- **66 semaines de stage** réparties sur les 3 ans de formation :
* **1^{re} année** : 12 semaines * **2^e année** : 26 semaines * **3^e année** : 28 semaines



POUR NOUS CONTACTER

IFSI du Chalonnais – 141 Avenue Boucicaut - 71100 Chalon-sur-Saône.

Tél. 03.85.44.65.72 / mail : secretariat.ifsichalon71.fr

Notre site : www.ifsichalon71.fr